Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 446

Artikel: Votation fédérale

Autor: Leuch, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-261845

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nos hommes politiques et nos rédacteurs de journaux ont exhibé l'instrument habituel de journaux ont exhibé l'instrument habituel des périodes qui précèdent les votations: la lumette grossissante de tous les arguments qui, soit recommandent, soit démolissent les projets de lois soumis au scrutin! Aussi, avant la votation de dimanche, partisans et adversaires de la réforme militaire s'évertuent, soit à grossir les dangers d'un refus, soit à exagérer la portée des dispositions nouvelles. Etant mauvais juge, en tant que femme, des besoins de l'organisation militaire, nous nous efforce:ons simplement de rendre compte objectivement de cette réforme militaire, soumise aux électeurs le 21 février.

Un premier point à retenir, c'est qu'il ne Un premier point à retenir, c'est qu'il ne sagit pas de prendre position pour ou contre le service militaire, ni de transformer en quoi que ce soit les dispositions fondamentales ou la raison d'être de l'armée suisse: le service obligatoire et général, le système des milices, le principe d'une armée défensive restent intacts. Ce que l'on demande au peuple suisse n'est pas de trancher une question de principe, mais de créer la possibilité d'une meileure initiation du soldat aux éléments techniques de l'instruction militaire.

Il va sans dire que la situation politique instable et inquiétante de l'heure actuelle a contribué à faire souhaiter à ceux qui se sentent responsables de la défense nationale une transformation rapide de la loi militaire de 1003. Les contres explésés. 1907. La course accélérée aux armements dans les pays voisins n'est pas restée sans effet chez nous, et « la peur » est dans le public la grande alliée de ceux qui réclament me réforme. Ceux-ci en font largement usage pour leur propagande.

Citons maintenant quelques points essentiels de ce plan de réorganisation de l'instruction militaire. L'expérience personnelle nous fai-sant défaut, nous basons notre examen sur les déclarations du Conseil fédéral. Ce n'est cer-tes pas sans frémir que nous réalisons, à la

Les votations de dimanche

| Lecture du Message fédéral, toute l'horreur de comme une aubaine pour certains jeunes chôla guerre moderne. Mais comme l'initiation de meurs, heureux d'être occupés et nourris pennotre armée au maniement des engins de deslant ce temps? alors que d'autres recrues
tructions se fait déjà et se fera de toutes facons, le résultat de la votation ne changera vail pour une période aussi prolongée.

Restent à considérer les frais supplémenmaine.

L'armée, nous dit-on, doit suivre l'évolu-L'armée, nous dit-on, doit suivre l'evolu-tion des procédés de guerre. Il ne suffit plus, pour le soldat d'infanterie en particulier, de savoir manier le fusil; la mise en action des engins modernes plus compliqués doit s'ap-prendre par un exercice prolongé. On affir-me encore que l'instruction insuffisante des consofficiers et des officiers sublaternes ces sules. Etant e, des benous nous nous nous nous nous nous compte obtaire, sou durine formation plus approfondie devrait leur être imposée. Enfin, dit-on encore, aux exercices par petits groupes devraient succéder, à la fin de l'école de recrues, une instruction du bataillon entier, pour laquelle le temps manque actuellement. Pour ces trois er en quoi raisons, l'école de recrues devrait être portée le service de la fritillerie, et de 92 à 104 jours pour le les milices, service de cavalerie. sous-officiers et des officiers subalternes cons-

de 0 a 39 jours de service pour infanterie de 1 artillerie, et de 92 à 104 jours pour le service de cavalerie.

Un service d'école de recrues, facultatif jusqu'ici pour l'obtention du grade de caporal, deviendrait obligatoire; et tous les services additionnés mettraient à 339 jours la durée requise pour devenir lieutenant d'infanterie, ce qui constitue une augmentation de 23 jours en comparaison du régime actuel; et à 73 jours, et respectivement à 14 jours, pour devenir lieutenant de cavalerie, ou d'artillerie. Pour les services spéciaux des troupes de génie, d'aviation, d'automobiles, de santé, etc., il n'est prévu que des modifications insignifiantes, qui ne touchent relativement qu'un nombre restreint d'hommes. Inutile d'entrerici dans les détails du service des écoles d'officiers et d'état-major, puisque nul n'est forcé ficiers et d'état-major, puisque nul n'est forcé de les suivre, si cela ne lui convient pas.

Le seul changement qui nous semble no-table et obligatoire pour tout soldat est la prolongation de 23 jours de service pour l'école de recrues dans l'infanterie. On peut se demander si, actuellement, ces trois semai-nes supplémentaires ne seront pas considérées

vail pour une période aussi prolongée.

Restent à considérer les frais supplémentaires dont l'acceptation du projet chargerait la Confédération, donc en dernier ressort les citoyens, hommes et femmes. Cette nouvelle dépense (frais de soldes et d'entretien) est évaluée de un à deux millions de francs par année. Cette somme représente-t-elle une dépense effective, ou un déplacement d'une caisse à l'autre, — en faisant vivre des chômeurs, en augmentant la consommation de produits agricoles ? Il est impossible de le produits agricoles? Il est impossible de le dire avec certitude.

Tel est en quelques mots l'essentiel de ce projet, dont l'importance a été tellement en-flée par les campagnes politiques, et dont le sort est remis entre les mains de ceux qui en porteront les conséquences directes.

A. Leuch.

II. Votation cantonale genevoise

C'est ce mêne dimanche que va être sou-ise à l'approbation des électeurs masculins mise à la modification constitutionnelle, que nous avons signalée dans un précédent numéro, et qui ouvre aux femmes la possibilité d'accéder à l'un des trois postes de juge à la Chambre pénale de l'enfance. Bien qu'il ne s'agisse là que d'un progrès très restreint (certaines de pre lectrique per la constitution de l'enfance. de nos lectrices ont été très désappointées que la loi donnât seulement cette possibilité aux femmes, et ne stipulât pas que ce poste dût en tout cas être réservée à une femme), c'est cependant, nous le répétons, une brèche oucependant, nous le repetons, une breche ou-verte dans le mur jusqu'à présent hermétique-ment clos aux femmes de la magistrature genevoise. Aussi espérons-nous très vivement qu'en raison même de la modestie de cette réforme, elle passera comme une lettre à la poste. Nous en reparlerons dans quinze jours

J. GUEYBAUD.

in an un demi-milliard de francs, soit les deux tiers des revenus nationaux. C'est une tâche lourde de responsabilités, qui implique le devoir d'acheter avec discernement, de bien répartir les tracherer avec discernement, de bien répartir les achats, et de constituer des réserves pour les jours mauvais. La mauvaise ménagère achète mal et dépense trop. Notre peuple possède encore des vertus, puisque 461 millions de francs, soit le 8 % de la totalité de nos revenus, servent à des buts de prévoyance et constituent des réserves. Les femmes se distinguent par leur esprit d'économie; on les voit de plue en plue meubles problements. nomie; on les voit de plus en plus nombreuses au guichet des banques. Si elles avaient fait plus tôt cet apprentissage, peut-être auraient-elles empèché la spéculation masculine qui a entraîné tant de pertes. En faisant prospérer les affaires familiales. elles font prospérer les affaires na-tionales. Enseignons aux jeunes filles, aux femmes, la saine administration des affaires familia-les, l'honnêteté, à payer sur-le-champ leurs notes, à ne pas abuser du crédit. Armons-les pour leur tâche, car le succès est assuré à celle qui fait face à la vie

Mme Gillabert-Randin (Lausanne) parla ensuite avec chaleur de l'Association agricole des femmes vaudoises, qui a dû transporter de Puidoux à Bussigny son centre confiturier, et que ce changement de domicile oblige à rembourser une dette importante. Il lui faut encore 4600 fr. Par ses concours de jardins, en facilitant l'écoulement des ceufs, des fruits, en développant la paysanne, en lui donnant le sens de la solidarité, l'Associa-

tion fait une œuvre utile entre toutes. Aussi 'de-vrait-elle grouper toutes les paysannes vaudoises. Mue W. Barraud, présidente des «Avettes» de Bussigny, évoqua encore la vie d'autrefois, alors qu'on avait bien le temps, qu'on voyageait lentement, et que les lettres attendaient un mes-sages de bours selection le feit de la fe sager de bonne volonté ou la fin des intempéries

pour être distribuées.

Il y eut, cela va de soi, de la musique, des chants, des récitations. L'assemblée était égayée par les clairs costumes des Vaudoises. Des groupes amicaux se formèrent pour le pique-nique de midi, pour le thé de l'après-midi. Ce fut une journée fort intéressante... et un peu mélancolique aussi pour celles qui savaient que pas un jour-nal vaudois n'accepterait de publier *in extenso* le travail de M. Thélin. Nous en sommes encore là. en 1935 !...

S. BONARD.

engagea les femmes à user de leur influence pour que le canton de Vaud donne une grosse majoque le canton de Vaud donne une grosse majorité d'acceptants, M. Thélin se demanda « que serait la Suisse sans la femme? » et fit un exposé remarquable, basé uniquement sur des faits, sur des chiffres, montrant l'importance du travail féminin dans tous les domaines: maternité, ménage, enseignement agriculture, industrie, commerce, hôtellerie, travail social, administration, professions libérales, etc. Il cita des chiffres familiers aux lecteurs du Mouvement Féministe: un total de 2.108.000 femmes en face de 1.950.000 hommes (excédent féminin de 150.000 pour la hommes (excédent féminin de 150.000 pour nommes (executed felimini de l'accob pour sousse, de 12.000 pour le canton de Vaud); il y a 1076 femmes pour 1000 hommes. Le recensement fédéral de 1930 accuse un total de 1.900.000 personnes actives (exerçant une profession), et de 1.800.000 non actives, soit les enfants, les vieillards inutiles... et les ménagères, car on sait que la tenue du ménage n'est pas une profes-sion, ce n'est pas une activité... On compte 191.000 célibataires femmes, plus 172.000 veuves et 23.000 divorcées.

Ces 386.000 femmes seules, qui doivent gagner leur vie, les renverra-t-on à leur foyer? Haro sur la femme qui travaille, deux fois haro sur la femme mariée qui travaille, trois fois haro sur la femme mariée à un fonctionnaire qui tra-vaille! Fort de son expérience, M. Thélin a affirmé que ce n'est pas en renvoyant chez elle la travailleuse qu'on résoudra le problème du chômage; la question est autrement plus com-plexe. Il a réclamé pour la femme la liberté de gagner sa vie et le droit de développer comme elle l'entend sa personnalité et sa valeur mo-rale. Il a proclamé le principe du travail égal à sa'aire égal.

En opposition à tout ce travail, à toute cette production, la femme compte pour rien dans notre démocratie, et M. Thélin a décoché à la face de M. Perret quelques vérités peu relui-santes (« des choses que je n'aurais pas osé dire ici » a dit M^{II}e Fonjallaz, qui présidait), reprochant aux hommes de couvrir la femme de fleurs de rhétorique (si l'on ose dire!), de lui envoyer son bordereau d'impôts, et de l'ignorer complè-

tement dans la vie civique; il a engagé les femmes à secouer leur apathie, à renoncer à dire que « ça va bien ainsi », afin de jouer le rôle qui leur revient. La démocratie veut le concours de nation.

M. H. Blanc parle ensuite de la femme consommatrice. Il insista pour que la ménagère achète des produits du pays, des légumes du pays, re-nonce aux fruits et aux légumes des primeurs. Il blâma celles qui, pour conserver la ligne, suppriment de l'alimentation le pain, les produits laitiers, aggravant la crise de l'agriculture. Il montra ensuite que la paysanne doit vivre des produits de la ferme, conserver un intérieur en

produits de la rerme, conserver un interieur en harmonie avec la vie paysanne, vivre simplement et garder le goût de l'épargne.
L'après-midi, sous la présidence de M^{me} Widmer-Curtat, M^{lle} Anna Martin montra les responsabilités financières de la femme dans la famille. Une somme de 90 millions de francs passe par les mains des ménagères bernoises, alors que le budget de la ville fédérale n'est que de 50 millions de francs; les Suissesses dépensent en



Allianos Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes

Qui veut aller à Istamboul ?...

Istamboul, le 5 février 1935,

Chère amie,

Nous sommes enthousiasmées de notre visite Istamboul où notre Société turque affiliée

nous a ménagé la plus chaude réception.

Le magnifique édifice d'Yildiz Kösk est parfaitement adapté à l'organisation d'un Congrès,



Glané dans la presse...

Le vote des femmes en France: l'enquête du "Matin"

uu "MABIII"

Ce ne sont là, on s'en rend compte, que quelques très brefs extraits, pris au hasard dans la masse des articles, lettres et réponses que, toutes ces dernières semaines, a publié le grand quotidien français. Et ce n'est pas notre faute si toutes ces citations sont en laveur du suffragel car les quelques rares réponses opposées que nous avons ur relever ne s'appuyaient pas sur d'autres arguments que celui-ci: «Voyez mon dernier discours au Sénat.» C'est suffisant pour nous éclairer!

De M. Paul Strauss, sénateur, ancien ministre de l'hygiène:

a... De plus en plus, depuis un demi-siècle, héritières des traditions charitables des siècles passés, les femmes ont démontré leur maîtrise dans l'administration et la gestion des œuvres privées de bienfaisance, d'assistance maternelle, de puériculture d'hygiène sociale; elles ont été les premières et les plus empressées à suivre les enseignements des savants, des empécheurs de maldies, des médecins qui, avec Pasteur, ses colladies, des médecins qui, avec Pasteur, ses colla-

borateurs, ses continuateurs, s'efforcent avec un succès grandissant de préserver les faibles, de protéger les petits, de lutter contre les fléaux évitables.

évitables.

Pent-être me sera-t-il permis d'invoquer mon très ancien contact avec les femmes de bien, ma longue expérience des institutions privées de bienfaisance et de préservation, pour rendre un hommage reconnaissant aux collaborations fémines qui n'ont jamais été plus abondantes ni plus utiles.

" Par la force des choses les mères élactrices.

nines qui n'ont jamais été plus abondantes ni plus utiles.

" Par la force des choses, les mères électrices, se mères élegibles et élues, dans toutes les assemblées, dans la cité comme pour la nation, seront irrésistiblement portées à s'intéresser à toutes les mesures susceptibles d'influer sur le bienètre et l'union de la famille, sur la propreté et a salubrité du logis, sur la santé des nourrissons, des enfants du premier et du second âge, sur les problèmes essentiels de la dépopulation, de l'hygiène sociale, de la moralité.

De M Rollin, ministre actuel des colonies:

De m. rottut, munistre acueu aes cotomes:

... Que de fois — pour prendre un exemple —
constatant que mon action pour la protection de
l'enfance malheureuse et abandonnée se heurtait
à un mur d'incompréhension et d'indifférence, j'ai
déploré qu'il n'y ett pas dans les assemblées
élues des femmes au cœur maternel qui, elles,
souffrant dans leurs entrailles mêmés les souffrances de ces enfants, eussent, dans un élan de
révolte contre l'injustice et l'égoisme des hommes, emporté toutes les résistances.

De M. A. de Monzie, sénateur, ancien ministre:

... Evidemment, elles doivent voter. Ce n'est pas une question de parti: Viviani, Fernand Bouisson, Poincaré, Briand, Herriot... vollà d'où sont venus les encouragements. De quoi a-t-on peur?... ... Le féminisme, de même que la démocratie, constitue désormais un fait acquis. Est-ce un bien? Est-ce un mal? C'est un fait.

De M. Kistemaecker, président de la Société des

Le vote des femmes ne peut qu'améliorer le suffrage universel, Il faut bien le dire, toute une partie de l'opinion française n'est pas représentée. Pourquoi? Qui pourra en donner une raison alable?

valable?

Il faut éviter la question de parti, et je crois que les femmes l'éviteront. Elles seront, je crois, de bon conseil, et sont souvent plus réalistes que les hommes. Mais n'attendons pas trop long-temps!...

De Mme Cora Laparcerie-Richepin.

Pourquoi nos parlementaires refusent-ils aux immes le droit de voter? Pourquoi les Françaises sont-elles privées des

Pourquoi nos pariementaires retusent-ils aux femmes le droit de voter?
Pourquoi les Françaises sont-elles privées des droits politiques, alors que deux cents millions de femmes votent en pays étrangers?
Pourquoi les femmes de France n'ont-elles pas le droit de discuter les affaires de la nation?
Pourquoi les mères de famille ne sont-elles pas admises à faire les lois qui régiront leurs enfants?

Pourquoi les femmes qui ont à défendre « le fruit de leurs entrailles » ne travaillent-elles pas aux problèmes de la paix? C'est révoltant.

De M. J. Kessel, le romancier bien connu:

De M. J. Kessel, le romancier bien connu:

Il y a quelquue années, M'me F..., après m'avoir fait les honneurs de sa maison à Dakar, m'invita à l'accompagner jusqu'au bureau de la grosse entreprise qu'elle dirigeait. C'était son mari qui avait fondé la maison d'exportation d'arachides et de produits coloniaux. Mais il était mort à la tâche et sa femme avait continué et développé le commerce.

Il suffisait de quelques moments passés auprès d'elle; pendant qu'elle exerçait ses fonctions, pour convaincre le plus inexpérimenté en matière d'affaires, d'une maîtrise, d'un équilibre, d'une clarté d'esprit qui forçaient le respect. Toute une

cellule humaine dépendait de cette femme aux cheveux gris. Son activité rayonnait dans la brousse et sur les mers.

Elle m'expliqua, en quelques phrases brèves et limpides, le mécanisme de son entreprise. Puis elle me dit.

— Je vous montrerai, si cela vous intéresse, les ateliers d'emballage et d'exportation un autre jour. Ce soir, la plupart des ouvriers noirs sont à une réunion électorale.

Elle eut un sourire sans amertume, mais non sans tristesse, et ajouta:

— Ils votent, eux...

De M. Noël Pinelli, vice-président du Conseil municipal de Paris:

municipal de Paris:

Je suis entièrement favorable au vote des femmes. J'estime qu'il donnera des résultats favorales dans la bonne administration de la cité.
C'est ce point de vue qui, principalement, l'emporte dans mon esprit; la question du droit des femmes à voter me paraît l'argument secondaire. Le fait que leur concours sera utile à la chose publique est, de toute évidence, l'argument principal. Pour marquer de façon effective le désir que j'ai toujours eu d'obtenir le vote des femmes, j'ai d'ailleurs, il y a deux ans, fait voter, par le Conseil municipal, un vœu tendant à ce qu'un nombre déterminé de postes d'administration des bureaux de bienfaisance fussent strictement réservés aux femmes.

De la duchesse de la Rochefoucauld, prési-dente de l'Union nationale pour le Suffrage fé-minin (tendance politique droite):

minin (tendance politique droite):

Demeurées en dehors de la politique, en ignorant les routines et les préjugés, les femmés sentent avec plus de force la nécessité d'orienter un peu différemment leurs enfants, d'amender les institutions, de remplacer les passions publiques par des études de l'intérêt général. N'oublions pas non plus qu'elles ne peuvent se louer des lois qui les concernent, et que le rajeunissement du code Napoléon ne semble point, parmi